

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Guimond

<https://www.cadre21.org/membres/057ee27c4a6ca7e47e0d579e>

Date d'obtention : 2025-09-22 15:45:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il a une trousse d'intervention SEXTO avec le protocole bien détaillé. Pas de fouille dans le téléphone et utilisation de la feuille de question en évitant de mettre des mots dans la bouche de la personne.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La mise en action du protocole est clair et approuvé. Que le service de police du quartier est au courant que les intervenants de l'école ont suivi la formation. Respect de la marche à suivre et qu'il explique clairement les étapes lorsqu'une telle situation arrive.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De stopper la propagation de possible photo/vidéo en agissant rapidement et efficacement.